



INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC COMMISSION
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
COMISIÓN OCEANOGRÁFICA INTERGUBERNAMENTAL
МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННАЯ ОКЕАНОГРАФИЧЕСКАЯ КОМИССИЯ

اللجنة الدولية الحكومية لعلوم المحيطات

政府间海洋学委员会

UNESCO – 7 Place de Fontenoy - 75352 Paris Cedex 07 SP, France
<http://ioc.unesco.org> – tél.: +33 (0)1 45 68 03 18
Courriel: v.ryabinin@unesco.org

Lettre circulaire de la COI n° 2859
(Disponible en anglais, espagnol et français)

IOC/VR/KI/KS
12 octobre 2021

Aux : Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI

cc : Délégations permanentes/missions d'observation des États membres de la COI
auprès de l'UNESCO et Commissions nationales pour l'UNESCO
des États membres de la COI
Bureau de la COI

Objet: Troisième compilation annuelle des données au titre de l'indicateur 14.3.1
relatif aux Objectifs de développement durable des Nations Unies: *Acidité
moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement
représentatif* et invitation à un atelier d'information en ligne (au choix le 27
ou le 28 octobre 2021)

Par cette lettre, j'invite, pour la troisième fois après 2019 (Lettre circulaire, [2792](#)) et 2020 (Lettre circulaire, [2815](#)), tous les États membres de la COI à participer activement à la collecte des mesures de l'acidification de l'océan organisée dans le cadre de l'indicateur 14.3.1 relatif aux Objectifs de développement durable des Nations Unies, à savoir l'*Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs*. Une invitation analogue a été envoyée aux centres nationaux de données océanographiques de la IODE ([CNDO](#)).

En 2015, l'ONU a adopté le Programme 2030 et un ensemble d'Objectifs de développement durable (ODD), incluant un objectif consacré aux océans, l'ODD 14, qui appelle à « *conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* ». Cela constitue un point de référence essentiel pour l'action que mène la COI aux côtés de ses États membres, ainsi que pour ses programmes aux niveaux mondial, régional et national.

La même année, à l'occasion de sa 46^e session, la Commission de statistique de l'ONU créa le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable, composé d'États membres, et l'a chargé des tâches suivantes : (i) élaborer un cadre d'indicateurs pour le suivi et l'examen des objectifs et des cibles du Programme 2030 au niveau mondial ; (ii) fournir une assistance technique pour l'application des indicateurs et du cadre de suivi adoptés pendant les 15 années qui s'écouleront jusqu'en 2030 ; et (iii) examiner régulièrement les nouveautés et les questions méthodologiques relatives aux indicateurs et à leurs métadonnées.

Président

M. Ariel Hernan TROISI
Secrétaire technique, Service
hydrographique
et océanographique de la marine
Av. Montes de Oca 2124
C1270ABV Buenos Aires
ARGENTINE

Sécretaire exécutif

M. Vladimir RYABININ
Commission Océanographique
Intergouvernementale— UNESCO
7 Place de Fontenoy
75352 Paris Cedex 07 SP
FRANCE

Vice-présidents

Mme Marie-Alexandrine SICRE
Directrice de Recherche
Centre national de la recherche scientifique
(CNRS)
3 rue Michel Ange
75016 Paris
FRANCE

M. Alexander FROLOV
Assistant du Président
Centre national de recherche "Kurchatov
Institute"
Academika Kurchatova pl., 1
123182 Moscou
FEDERATION DE RUSSIE

M. Frederico Antonio SARAIVA NOGUEIRA
Commandant (Ret) Directorate
of Hydrography and Navigation
Rua Barao de Jaceguai S/N
24048-900 Niterói
BRESIL

M. Srinivasa Kumar TUMMALA
Director
Indian National Centre for Ocean
Information Services (INCOIS)
Pragathi Nagar (BO), Nizampet (SO)
Hyderabad 500090
INDE

M. Karim HILMI
Directeur du Département
d'océanographie
Institut national de recherche halieutique
(INRH)
02, Boulevard Sidi Abderrahmane Ain
Diab
20180 Casablanca
MAROC

L'année suivante en 2016, le Conseil exécutif de la COI à sa 49^e session estima, dans sa décision [EC-XLIX/4.1](#), que la Commission devait apporter un « *soutien normatif aux pays dans la mise en place, l'exécution et le suivi d'activités de mise en œuvre de l'ODD [14] sur les océans et des cibles correspondantes [...], ainsi que dans la présentation de rapports en la matière* ».

La même année, le Groupe d'experts convenait d'une liste d'indicateurs pour tous les ODD, laquelle a été approuvée par la Commission de statistique de l'ONU. La COI fut désignée organisme responsable pour deux cibles de l'ODD 14 et les indicateurs associés, à savoir l'acidification des océans (cible 14.3) et la recherche scientifique marine (cible 14.a). En sa qualité d'organisme responsable, la COI est chargée d'élaborer la méthodologie relative à l'indicateur 14.3.1 : *Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatif*. La COI est par ailleurs chargée de collecter les données associées à cet indicateur auprès de ses Etats membres et d'en faire rapport auprès des Nations Unies.

La [méthodologie relative à l'indicateur 14.3.1](#) approuvée par le Conseil exécutif de la COI à sa 51^e session en 2018, apporte une aide aux pays et aux chercheurs qui souhaitent conduire des observations de l'acidification de l'océan, et met à leur disposition un ensemble de technologies adaptées aux mesures de variables diverses telles que le pH, la pression partielle en dioxyde de carbone [$p\text{CO}_2$], le carbone inorganique dissout total [CT/DIC], et l'alcalinité totale [AT/TA], ainsi que la salinité et la température. La méthodologie indique quels ensembles de données sont à transmettre à la COI et comment le faire, et ainsi permettre l'élaboration de produits globaux, voire régionaux. La méthodologie a été établie en collaboration avec le programme d'Échange international des données et de l'information océanographiques de la COI ([IODE](#)), les experts internationaux de l'acidification des océans (dont les gestionnaires de données) et le Réseau mondial d'observation de l'acidification de l'océan (GOA-ON).

Les données relatives à l'indicateur 14.3.1 doivent être « validées en tant que données nationales transmises par un Etat membre de la COI ». Dans cette perspective, les données doivent être transmises par une autorité nationale pertinente telle qu'un centre national de données océanographiques (CNDO), un service national de statistique ou un organisme similaire désigné par le pays, qui transmettra à la COI les fichiers en tant que soumission nationale officielle de données.

Pour faciliter la transmission des données et métadonnées, la COI a développé un portail en ligne conforme à la Méthodologie avec l'aide de l'IODE. L'interface web mise en place pour la soumission des données permet le chargement de fichiers de données et de métadonnées complets ainsi que la transmission d'informations additionnelles. Le portail sert aussi à stocker les données et à les rendre accessibles à tous. Toute transmission de données doit suivre les instructions et les lignes guides élaborées dans la Méthodologie relative à l'indicateur 14.3.1.

Cette année, la COI accompagne cet exercice annuel de compilation des données en invitant les Points focaux nationaux à suivre un atelier en anglais au cours duquel sera présentée la Méthodologie relative à l'indicateur 14.3.1, y compris les données et métadonnées concernées et les procédures de collecte et de validation. L'objectif de cet atelier est de soutenir les Etats membres dans leur collecte de données et l'élaboration de rapports nationaux améliorés sur les ODG. A cette fin, le Secrétariat organise deux ateliers d'information mercredi 27 octobre à 14h00 UTC et jeudi 28 octobre à 8h00 UTC pour permettre aux personnes intéressées de [s'enregistrer](#) en fonction du fuseau horaire le mieux adapté.

Suite à cette lettre, nous attendons la transmission de vos contributions nationales par les agences nationales pertinentes au moyen du portail évoqué ci-dessus au <https://oa.iode.org/> d'ici le 10 janvier 2022.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Kirsten Isensee (k.isensee@unesco.org) et Katherina Schoo (k.schoo@unesco.org) au secrétariat de la COI.

Je vous prie d'agréer les assurances de ma haute considération,

[signature]

Vladimir Ryabinin
Secrétaire exécutif

Pièce jointe : Note d'information pratique pour la transmission des données nationales au titre de l'indicateur 14.3.1 des Objectifs de développement durable

Note d'information pratique pour la transmission des données nationales au titre de l'indicateur 14.3.1 des Objectifs de développement durable

Les données relatives à l'indicateur 14.3.1 des Objectifs de développement durable doivent être validées en tant que soumission nationale par les autorités pertinentes des Etats membres de la COI. A cette fin, les données seront transmises à la COI par une agence nationale telle qu'un Centre national de données océanographiques (CNDO) ou une agence désignée officiellement par le pays. En raison de la nouveauté de cet exercice de collecte de données sur l'acidification de l'océan, les voies et moyens, voire l'infrastructure nécessaires à cette collecte ne sont pas toujours en place dans les pays. Ainsi les scientifiques à l'origine de ces données ignorent parfois qui sont les gestionnaires de ces données et peuvent méconnaître le CNDO pertinent pour leurs données dans leur pays ; mais aussi les CNDO peuvent ne pas disposer de l'équipement approprié pour traiter ces données ou encore, le CNDO n'existe tout simplement pas dans le pays.

C'est la raison pour laquelle les scientifiques à l'origine des données sont encouragés à rechercher quel est le centre gestionnaire des données approprié dans leur pays. Pour les y aider, le programme d'Echange international des données et de l'information océanographiques (IODE) de la COI tient à jour une liste des centres nationaux de données sur son [site Internet](#)¹. Pour les pays qui n'apparaissent pas dans la liste, les scientifiques à l'origine des mesures peuvent contacter l'[IODE](#) directement ou le [Point focal national officiel pour la COI](#)². S'il est sollicité, l'IODE pourra aider à établir une Unité de données associées de l'IODE (ADU), qui avec l'autorisation des autorités nationales compétentes, pourra transmettre la soumission de données nationales à la COI.

De leur côté, les gestionnaires de données peuvent ne pas être informés des mesures de l'acidification de l'océan effectuées par les chercheurs de leur pays (créateurs de données). Ainsi les données collectées peuvent ne jamais parvenir au centre gestionnaire approprié qui ne pourra pas ajouter cette contribution nationale au titre de l'indicateur. Une des ressources à la disposition des gestionnaires de données pour connaître les créateurs de données dans leur pays est fournie par le Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans ([GOA-ON](#)³) et son [portail d'exploration de données](#)⁴. GOA-ON compte des membres dans plus de 100 pays dont beaucoup ont indiqué les types d'observations dont ils ont la responsabilité. Les gestionnaires de données peuvent en outre contacter les instituts de recherche régionaux et nationaux, les universités et les agences gouvernementales.

L'IODE héberge un [portail Internet pour les données de l'indicateur 14.3.1](#)⁵ qui a vocation à faciliter la transmission des données nationales. Le portail consiste en une interface Internet par laquelle les fournisseurs de données et les gestionnaires de données peuvent soumettre les fichiers de données et de métadonnées validées comme étant officielles. Le portail sert aussi à stocker les données soumises au titre de l'indicateur 14.3.1 ; il offre un point d'échange et garantit le contrôle qualité des données. Avant toute soumission, nous vous invitons à suivre les [Instructions](#) sur le portail. Pour des conseils supplémentaires quant à la procédure de transmission, veuillez consulter l'onglet « FAQ » du portail.

¹ Liste des centres nationaux de données :

https://www.iode.org/index.php?option=com_content&view=article&id=61&Itemid=100057

² Liste des points focaux nationaux de la COI: [http://www.ioc-](http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=17716)

unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=17716

³ Site internet de GOA-ON : <http://goa-on.org/home.php>

⁴ Portail GOA-ON Explorateur des données : <http://portal.goa-on.org/Explorer>

⁵ Portail des données ODD de l'IODE : <https://oa.iode.org>

La COI collabore avec des gestionnaires de données et d'autres experts dans le domaine des observations des données sur le carbone océanique afin de développer un système fédéré des données au titre de l'indicateur 14.3.1 par lequel le portail de données est relié aux autres bases de données nationales et internationales existantes dans ce domaine. Dans sa phase opérationnelle, les fichiers de données relatives à l'indicateur 14.3.1 seront échangées automatiquement entre les bases de données, éliminant de cette façon la nécessité pour les créateurs et les gestionnaires de données de transmissions multiples.

Toutes les données seront en libre accès et conforme aux principes du « FAIR data »⁶ (Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable) et à la politique d'échange de données océanographiques de la COI ([Résolution XXII-6](#)⁷ de la COI). Toutes les soumissions nationales transmises à la COI recevront un identifiant numérique d'objet (DOI) qui permettra de suivre et de référencer correctement les données d'origine dans le cas de leur utilisation dans des produits dérivés. La transmission des données sous le régime des "Sciences ouvertes" (Open Access) est encouragée dans la mesure où il est escompté que les données et les métadonnées seront mises à la disposition de tous sous l'une des licences Creative Common suivantes: CC0, CC-BY (jeux de données librement échangeables sans restriction) ; CC-NC (avec des restrictions dans le cas d'un usage commercial) au choix du gestionnaire national des données ; ou en indiquant que les jeux de données ne pourront être utilisés que par la COI de l'UNESCO au titre de son rapport sur l'indicateur 14.3.1. Le processus de soumission des données sur le portail rend compte de toutes les étapes énoncées ci-dessus.

Une alternative à la transmission des données directement sur le portail est possible en téléchargeant sur <https://oa.iode.org/> les modèles de fichiers pour la transmission de données et de métadonnées aux formats appropriés (ex. .csv or .xls). Une fois téléchargés et complétés, ces fichiers de données pourront être envoyés directement au secrétariat de la COI, par l'intermédiaire des spécialistes du programme suivantes : mesdames Kirsten Isensee (k.isensee@unesco.org) et Katherina Schoo (k.schoo@unesco.org).

⁶ Principes du FAIR data : <https://www.nature.com/articles/sdata201618>

⁷ IOC Oceanographic Data Exchange Policy (Résolution de la COI XXII-6) : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372654_fre.locale=en